

Décision

Générale

colonial

Décision n° 410 03/04/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 avril 1953

Numéro JO
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro
1 mai 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif d'un an, pour en jouir à Ambatondra-zaka (Madagascar) est accordé à M. Andriamiandravola (Victor), écrivain-interprète principal de 2e classe du cadre local de Madagascar et dépendances, en service détaché à la Côte Française des Somalis. Une réquisition de passage par première occasion maritime Djibouti-Tamatave et une réquisition par voie ferrée Tamatave-Ambatondrazaka seront délivrées à l'intéressé, qui voyage accompagné de son épouse et de son fils âgé de 9 ans 1/2 (groupe IV).